

Vers une gestion intégrée
Vers une gestion intégrée
de l'eau au Québec
de l'eau au Québec

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

*La Corporation de l'Aménagement
de la Rivière l'Assomption*

*Joliette
Novembre 1999*

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Table des matières

Préambule	3
Présentation de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (C.A.R.A.)	4
La C.A.R.A. : un organisme qui évolue vers un comité de bassin.....	6
Le modèle québécois : vers une reconnaissance des organismes du milieu.....	8
La gestion par bassin versant : une vision d'avenir	10
Les autres thèmes abordés	
<i>Les eaux de surface</i>	
• <i>La qualité de l'eau</i>	11
• <i>Un enjeu socio-économique</i>	13
Conclusion.....	14
Bibliographie.....	15

Annexe 1

Quelques exemples d'études et de réalisations effectuées par la C.A.R.A.

Annexe 2

Composition du conseil d'administration de la C.A.R.A.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Préambule

Au début des années 1980, le nouveau et premier ministère de l'Environnement du Québec, sous la gouverne de Monsieur Marcel Léger, annonce la création du programme d'assainissement des eaux. C'est l'élément déclencheur de la protection de nos eaux au Québec.

Dans ce contexte environnemental émergèrent aux niveaux régional et local des groupes de travail qui, préoccupés par les problématiques et la valeur de cette ressource "eau", développèrent des approches de protection et de mise en valeur.

Que ces groupes, majoritairement formés de bénévoles, soient nés pour réagir face à des usages récréatifs perdus, une espèce faunique en voie de disparition ou tout simplement à titre de citoyen qui souhaite retrouver le paysage naturel de sa rivière ; chacun à sa façon, par sa bataille et sa détermination, a fait progresser de façon significative la protection et la mise en valeur de ce patrimoine collectif que sont les rivières du Québec.

Issus des forces vives du milieu, les organismes de rivière contribuent depuis de nombreuses années à la prise de conscience et à la reconnaissance de la valeur inestimable que représente la "ressources eau" pour le Québec, ainsi que de son importance sur la santé des écosystèmes dont l'Homme fait partie intégrante.

Dans la foulée des événements en matière de gestion de l'eau au Québec et des orientations qui se dessinent, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption vous présente donc ces quelques réflexions qui, nous l'espérons, contribueront à orienter cet important cheminement qui mènera le gouvernement du Québec à l'adoption d'une politique québécoise de l'eau.

*Réal Campagna, président
Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption*

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Corrections et mise en page

: Sylvie Larocque, chargée de projet
Réal Campagna, président
Alain Beaulieu, vice-président
Claude Ducharme, secrétaire

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Présentation de la C.A.R.A.

Issue d'un groupe de citoyens préoccupé par la dégradation de la rivière L'Assomption, ce lieu privilégié qui autrefois avait fait la joie de nombreuses heures de loisirs, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, «C.A.R.A.», organisme sans but lucratif fondée le 27 avril 1983, s'est donné comme territoire d'intervention la région de Lanaudière.

Réunissant, et ce depuis plus de 15 ans, des intervenants ayant des approches différentes et provenant autant des domaines économique, social, politique qu'environnemental, la C.A.R.A. a développé avec les partenaires du milieu une approche de complémentarité et de concertation répondant aux préoccupations et aux besoins de sa région.

Un objectif commun les unit dans cette grande mission : redonner la rivière aux citoyens dans un souci de développement durable.

S'étant dotée d'un plan directeur de développement en 1985 avec pour objectif premier la mise en valeur de la rivière L'Assomption sur un tronçon de 54 km, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption a donné priorité à une approche d'actions sur le terrain, alliant ses objectifs écologiques à ceux de ses partenaires, soit la mise en valeur et le développement des multiples potentiels de la rivière L'Assomption.

La C.A.R.A. avait donc ciblé, il y a près de 15 ans, un tronçon de rivière densément peuplé et urbanisé tout en considérant l'approche globale de la rivière.

A cet effet et dans un souci constant de mieux informer et supporter ses partenaires municipaux ou autres partenaires du milieu lanaudois, elle se tient à l'affût du cheminement et des expertises développés en matière de protection, de restauration et de mise en valeur des rivières au Québec.

En 1996, elle fut invitée à s'impliquer dans la fondation du Réseau des Organismes de Rivière du Québec. Ce Réseau a pour objectif premier de regrouper les organismes qui travaillent à

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

protéger, restaurer et mettre en valeur les rivières du Québec, et de favoriser une circulation des connaissances et des informations sur la gestion des ressources par bassin versant.

Pour un deuxième mandat consécutif, notre directrice général a accepté la présidence de ce regroupement provincial. Dans cette même implication, elle a également suivi le cheminement des ateliers de travail du projet-pilote, COBARIC II.

La rivière L'Assomption étant un important tributaire du fleuve St-Laurent, en août dernier, la C.A.R.A. acceptait de chapeauter le projet de démarrage d'un comité Z.I.P., Zone d'Intervention Prioritaire, pour le secteur du fleuve allant des îles de Berthier-Sorel à l'archipel Ste-Thérèse incluse. En raison de son mandat et expertise, la C.A.R.A. a donc été interpellée dans ce dossier. C'est par l'entremise de sa directrice générale, madame Francine Trépanier, qu'elle présidera au cours de la prochaine année, le comité exécutif provisoire de la Z.I.P. des Seigneuries, qui aura pour mandat de mettre en place cette table de concertation visant la restauration et la sauvegarde du fleuve St-Laurent.

De par son implication dans le milieu, la C.A.R.A. témoigne bien de ses convictions, soit favoriser une approche globale dans la protection et mise en valeur de la ressource eau au Québec.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

La C.A.R.A : un organisme qui évolue vers un comité de bassin

La rivière L'Assomption est l'unité de regroupement de plusieurs autres cours d'eau dont ses principaux tributaires, les rivières Ouareau, St-Esprit, Achigan et Noire... Elle est aussi un lien naturel pour sa région et pour les Lanaudois et les Lanaudoises pour qui, elle a constitué un moteur historique de développement.

Dès 1985, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption regroupait déjà autour de sa table quinze (15) intervenants issus des "forces vives" de ce milieu. Avec un conseil d'administration regroupant différents secteurs d'activité, soit le municipal (4), l'économie (2), l'environnement (2), l'éducation (1), la culture (1), le loisir (1) et des citoyens (4), la C.A.R.A. dressait déjà les premiers jalons d'une approche de concertation qui allait tendre vers une nouvelle approche, la gestion par bassin versant.

Depuis 1995, c'est dans un cheminement planifié visant une gestion intégrée de la ressource "eau" dans une approche par bassin versant, que la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption a franchi différentes étapes allant de la sensibilisation à une implication accrue sur tout le bassin versant de la rivière L'Assomption.

Avec une superficie de 4 220 km², divisé en neuf sous-bassins, le bassin versant de la rivière L'Assomption correspond de très près à la région de Lanaudière. C'est pourquoi qu'en 1997, la C.A.R.A. a mis sur pied un comité d'orientation avec pour mandat premier d'élaborer un plan d'action visant une présence accrue au sein de la région de Lanaudière.

Dans cette approche en constante évolution, lors de son assemblée générale annuelle des membres du 19 janvier 1999, elle procéda à la modification de ses règlements généraux portant sur la composition du conseil d'administration, pour élargir sa représentativité régionale à vingt-trois (23) sièges. Le milieu municipal s'est ainsi vu attribuer six (6) sièges de plus, pour un total de dix (10). Le secteur de l'agriculture deux (2), de la santé un (1), de l'environnement deux (2), de l'éducation un (1), de l'économie deux (2), de la culture un (1), du récrétouristique un (1) et les citoyens trois (3).

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

C'est donc à l'intérieur de comités de travail, répartis en fonction de différents enjeux dont "Le partenariat avec le milieu, Plan Stratégique du bassin versant de la rivière L'Assomption, Plan de développement, Plan de financement..." que les intervenants du milieu lanaudois sont invités à s'impliquer, selon leur intérêt, dans une dynamique qui profilera cette importante table de concertation régionale.

La Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, communément appelée «C.A.R.A.», mène sa barque depuis plus de 15 ans, alliant aménagement, protection, recherche sur le terrain, études de toutes sortes, développement durable et surtout, le don de la rivière L'Assomption à ses citoyens, et ce, en gardant le "cap" vers cette avenue incontournable en matière de gestion de l'eau au Québec, la gestion par bassin versant.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Le modèle québécois : vers une reconnaissance des organismes du milieu

Voilà déjà plusieurs années que le modèle français de gestion des eaux, sur la base des bassins versants, fait l'objet de recherches, d'analyses, de conférences au Québec. Allant du bassin de la Dordogne à celui de la Loire, les présentations se sont succédées pour le bénéfice de nos réflexions. Par contre, tant au niveau socio-politique qu'environnemental, la réalité québécoise est toute autre.

A cet effet, le gouvernement du Québec a mis en place un projet pilote sur la rivière Chaudière, COBARIC. Nous pensons que le modèle COBARIC est innovateur dans le sens où il est appuyé et supporté financièrement par le gouvernement du Québec pour développer son modèle. D'ailleurs, nous nous permettons de saluer le travail de pionnier accompli par les artisans de ce projet, qui a le grand mérite de considérer l'eau comme une ressource naturelle dont il faut avant tout assurer la pérennité.

Il y a actuellement au Québec, plus d'une cinquantaine d'associations et de comités de bassin qui œuvrent déjà à la protection et à la récupération de leurs plans d'eau. Plusieurs de ces organismes, dont certains existent depuis plus de 15 ans, connaissent les avantages et les contraintes reliés à la gestion de l'eau par bassin versant dans le contexte qui prévaut actuellement au Québec pour la gestion du territoire.

Les organismes de rivière au Québec ont à leur actif plus de 250 ans d'expérience cumulée de planification, de concertation et d'action sur le terrain en constante évolution. Leur rôle social et environnemental actuel et à venir sont donc très importants.

L'une des grandes forces de ces organismes est qu'ils sont issus de leur milieu respectif, ils connaissent donc très bien les besoins et la dynamique de leurs régions respectives. Nous croyons que ces expériences, tout à fait à l'image de notre réalité québécoise, doivent-être mises à profit dans ce cheminement, voire même supportées par le gouvernement du Québec. Ces organismes, pour la plupart sans but lucratif, doivent pour le moment fonctionner avec un minimum d'effectif et de ressources financières, ce qui limite leur efficacité.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Il ne faudrait pas, à notre avis, succomber à la tentation d'implanter ou de créer de toutes pièces de nouvelles structures ou entités, plutôt que de faire évoluer celles qui sont déjà en place et fortes de leur vécu.

Le gouvernement du Québec devrait donc reconnaître la valeur de cette expertise québécoise en l'aidant à accéder à une structure et aux moyens nécessaires pour effectuer adéquatement une gestion par bassin versant.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

La gestion par bassin versant : une vision d'avenir

Etant à la fois un élément essentiel à la vie, un service à la population, une richesse naturelle à exploiter, un nouvel attrait à commercialiser, une ressource à protéger ..., l'eau de par ses multiples usages fait l'objet d'un partage complexe, parfois harmonieux, souvent conflictuel.

Au Québec, la responsabilité de gérer nos eaux est partagée entre de nombreux intervenants, à chacun des trois paliers du gouvernement d'où la difficulté d'identifier, dans certains cas, à quel niveau revient la responsabilité. On se relance souvent la balle lorsqu'il s'agit de résoudre un problème. Il faut donc repenser notre façon de gérer notre ressource "eau".

La gestion par bassin versant, indépendamment des limites administratives, est une approche à privilégier car elle prend comme cadre de référence l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion des eaux, soit le bassin hydrographique. Les cours d'eau organisent déjà le territoire, avant même l'apparition de l'activité humaine qui doit s'y ajuster.

De plus, ce mode de gestion implique une responsabilisation de tous les usagers concernés par la ressource et les incite à une nouvelle approche qui implique une meilleure concertation entre les utilisateurs. Un exercice de sensibilisation, d'éducation qui amène en bout de ligne à modifier certaines pratiques, un tour de force, basé sur la notion de " compromis".

L'approche par bassin versant est à notre avis l'avenue incontournable en matière de gestion intégrée des ressources, parce qu'elle respecte la nature de la ressource et qu'elle suscite la concertation de ses usagers.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Les autres thèmes abordés

Les eaux de surface

La qualité de l'eau

Les activités agricoles génèrent des retombées économiques importantes pour le Québec. Toutefois, tous connaissent plusieurs impacts sur la qualité de l'eau de surface et souterraine liés à l'intensification, la spécialisation et la concentration de l'agriculture.

Dans le bassin versant de la rivière L'Assomption, la forêt occupe près de 68 % du territoire principalement situé dans le Bouclier canadien. La partie agricole, concentrée dans les Basses-terres du Saint-Laurent occupe 21 % du bassin versant, les étendues d'eau 6 % et les zones urbaines 5 %. Si l'on ne considère que les Basses-terres du St-Laurent, on obtient un portrait d'occupation tout à fait différent. Ainsi, 64 % du territoire est occupé par l'agriculture, 29 % par la forêt, 5 % par l'urbanisation et 2 % par l'eau ou les milieux humides. (source : Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption)

Les activités agricoles occupant une place prépondérante sur ce territoire, elles représentent donc un défi difficile à relever parmi les objectifs d'assainissement. Si les principales sources ponctuelles de pollution de l'eau sont à quelques choses près bien maîtrisées, nous devons par ailleurs accentuer nos efforts vers les sources diffuses de pollution.

A cet effet, un des éléments qui nous préoccupe grandement est la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, élément qui n'est pas étranger à la qualité de l'eau.

La bande riveraine est sans contredit l'un de ces trésors naturels qui, tout en contribuant au maintien de la qualité de l'eau et de la conservation des sols, représente un habitat privilégié pour la faune et la flore. En assurant sa protection par l'implantation et le maintien d'un couvert végétal, nous contribuons également à l'amélioration du paysage naturel de nos cours d'eau.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

La Politique de protections des rives, du littoral et des plaines inondables prévoit qu'une bande minimale de 3 mètres de rive en zone agricole doit être conservée. La conservation de cette bande est à notre avis peu respectée. Pourtant les bénéfices liés à la présence d'une bande riveraine gagneraient à être connus. Par exemple, en plus de diminuer les ruissellements polluants, une bande riveraine permet de contrôler les pertes de sols arables dues à l'érosion, pertes qui sont estimées au Québec à trois millions de tonnes par année (Émond, 1993).

De plus, la présence d'espèces végétales ligneuses rend la bande riveraine moins propice à des espèces de rongeurs nuisibles aux cultures, tout en favorisant une plus grande abondance et une meilleure diversité d'espèces insectivores susceptibles de contribuer au contrôle des populations d'insectes nuisibles (Maisonneuve et Al, 1998).

Pêcheur, plaisancier, forestier, agriculteur, industriel et citadin, comme utilisateur de la ressource hydrique, nous sommes tous responsables à différents niveaux du futur de nos cours d'eau. En prévenant l'érosion des berges, le rejet de déchets toxiques et en favorisant l'utilisation d'arbres et de matériaux naturels dans nos interventions en milieu riverain, nous favoriserons le maintien des écosystèmes.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Un enjeu socio-économique

En raison de ses nombreux lacs et rivières, et de la qualité de ses paysages naturels, le Québec bénéficie d'un potentiel remarquable pour l'écotourisme.

A titre de d'exemple, chaque année la pêche sportive génère une activité économique de l'ordre du milliard de dollars. Le tourisme d'aventure et de plein air est en pleine expansion.

Les usages de l'eau de surface étant nombreux et des plus diversifiés, nous devons accentuer nos efforts afin de les conserver, voire même de retrouver ceux que nous avons perdus.

Nous devons donc apprivoiser nos cours d'eau dans une perspective de développement durable.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Conclusion

Les régions du Québec étant toutes aussi spécifiques que le sont nos rivières qui les sillonnent, il s'avère primordial que les différents usagers d'un bassin versant donné prennent part aux décisions quant à l'utilisation et la protection de la ressource eau.

La gestion par bassin ne devra pas constituer un modèle unique, mais devra se développer dans un modèle souple, facilement adaptable à la réalité propre des différents bassins versants du Québec.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

Bibliographie

Bibliographie

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, L'approche écosystémique et la gestion par bassin versant*, document de soutien à l'atelier de travail de la Commission du 4 juin 1999 à Québec, Mai 1999, 36 pages.

BEAUCHESNE, P., M.J. COTÉ, S. ALLARD, J.P. DUCROC ET Y. LACHANCE. *Atlas écologique du bassin versant de la rivière L'Assomption. La partie des Basses-terres du Saint-Laurent*. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique et environnement Canada, 1998, 42 pages.

COBARIC II, *Mémoire sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant présenté lors des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec*, Septembre 1999. 22 pages.

CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT, *Pour une gestion durable du patrimoine hydrique du Québec*, Octobre 1993, 97 pages.

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION, *Guide d'intervention en milieu riverain, La rivière L'Assomption, un patrimoine collectif à protéger*, Joliette, 1998.

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION, *Vers une gestion intégrée de la ressource eau ; La gestion par bassin versant, nous y sommes !* Joliette, 5 septembre 1995, 11 pages.

EDMOND, C, *Environnement et milieu agricole d'hier à demain*, Conseil des productions végétales du Québec, Cahier de conférences, colloque sur la gestion de l'eau, 20-21 avril, p.105-113

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, *Les orientations du ministère de l'Environnement 1999-2000*, 1999, 16 pages.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS-EAU), *Actes du symposium, Symposium sur la gestion de l'eau au Québec*, 3 volumes, Montréal, 10-11-12 décembre 1997.

MAISONNEUVE, C, RIOUX, S, *Influence de l'étagement de la végétation dans les bandes riveraines en milieu agricole sur leur utilisation par les micromammifères et l'herpétofaune*, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec, 1998, 57 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (MEF, 1998), *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, Guide des bonnes pratiques, Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral, 1998, 155 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, *Portrait régional de l'eau Lanaudière région administrative 14, consultation publique de l'eau au Québec*, Québec 14 avril 1999, 29 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES RÉGIONS, CADRE DE RÉFÉRENCE, POLITIQUE DE LA RURALITÉ : *pour une occupation dynamique du territoire*, 22 octobre 1999, 46 pages.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, *Réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au*

**La ressource eau, un patrimoine
collectif**

**à protéger et à mettre en
valeur**

Québec, 6 annexes, 21 octobre 1996, 21 pages.

Annexe 1

**Quelques exemples d'études et de réalisations
effectuées par la C.A.R.A.**

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur

1984 : Plan directeur d'aménagement en étroite collaboration avec quatre municipalités riveraines, visant la protection et la mise en valeur d'un tronçon de 54 km de la rivière L'Assomption.



1986 : L'île Vessot, Étude biophysique et proposition d'aménagement.



1989 : Réaménagement de la plage Maria-Goretti, municipalité de St-Charles-Borromée.



1990 : Aménagement de sentiers et point de vue unique sur la rivière, à l'entrée de la Ville de Joliette.

La ressource eau, un patrimoine collectif

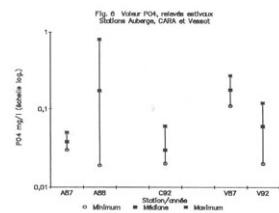
à protéger et à mettre en valeur



1991 : Travaux de protection et mise en valeur de cinq sites riverains, municipalité de St-Charles-Borromée.



1992 : Rapport d'analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau de la rivière L'Assomption, Tronçon St-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies, Joliette.



1993 : Plan triennal d'intervention pour la mise en valeur de la rivière L'Assomption` , Secteur aval de Joliette.

1994 : Écologie de la rivière L'Assomption, première partie : Esquisse de l'écologie de la rivière L'Assomption, M.R.C. de Joliette.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en valeur



1994 : Rapport sur l'état de l'environnement de la rivière L'Assomption dans une perspective de l'aménagement du territoire, Territoire de la M.R.C. Joliette.

1997 : Aménagement de sentiers cyclo-pédestres en relation avec la rivière L'Assomption et consolidation du réseau par une passerelle inter-rives de type pont suspendu, Ville de Joliette.



**1998 : Guide d'intervention en milieu riverain
La rivière L'Assomption "Un patrimoine collectif à protéger ..."**

1999 : Mise en valeur de la rivière L'Assomption :

- **Plan triennal d'intervention 1999-2002. Ville de Joliette.**
- **Plan triennal d'intervention 2000-2003. Municipalité de Notre-Dame-des-Prairies.**

1999 : Mise en place d'un bassin d'élevage de truites arc-en-ciel à l'intérieur des ruines d'un ancien moulin à scie, Ville de Joliette.

**La ressource eau, un patrimoine
collectif**

**à protéger et à mettre en
valeur**

Plus de 700 études, rapports et autres documents sont disponibles dans la salle de documentations de la C.A.R.A.

**La ressource eau, un patrimoine
collectif**

**à protéger et à mettre en
valeur**

Annexe 2

Composition du conseil d'administration de la C.A.R.A.

La ressource eau, un patrimoine collectif

à protéger et à mettre en

valeur

Conseil d'administration de la C.A.R.A.

Agriculture	À confirmer	
	À confirmer	
Culturel	Mme France Gascon	Musée d'Art de Joliette
Divers	M. Jacques Rondeau	Industriel
	M. Alain Beaulieu	Particulier
	M. Gilles Gaudet	Particulier
Économie	M. Jacques Thuot	Entreprise
	M. Marcel St-Louis	Bureau professionnel
Éducation	M. Réal Campagna	Cégep Régional de Lanaudière
Environnement	M. Claude Ducharme	Société d'ornithologie Lanaudière
	M. Gaétan Riopel	Municipalité de Crabtree
Municipal - M.R.C. Joliette	Mme Germaine Rainville	Municipalité de St-Paul
Municipal - M.R.C. Joliette	M. Richard Dugas	Ville de Joliette
Municipal - M.R.C. Joliette	Mme Suzanne Dauphin	Municipalité Notre-Dame-des-Prairies
Municipal - M.R.C. Matawinie	M. Pierre-Michel Gadoury	Municipalité de St-Jean-de-Matha
Municipal - M.R.C. Matawinie	M. Stéphane Forest	Municipalité de St-Alphonse
Municipal - M.R.C. Montcalm	Mme Danielle H. Allard	M.R.C. Montcalm
Municipal - M.R.C. Montcalm	M. André Auger	Municipalité de St-Lin
Municipal - M.R.C. Joliette	M. Jean-Pierre Beaulieu	Municipalité St-Charles-Borromée
Municipal - M.R.C. L'Assomption	M. Michel Séguin	Ville de Charlemagne
Municipal - M.R.C. L'Assomption	M. Daniel Desnoyers	Ville de Repentigny
Récrétouristique	M. André Hubert	Société Nationale des Québécois de Lanaudière
Santé	A confirmer	